

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N° 74-193 du 19 juillet 1974

chargeant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

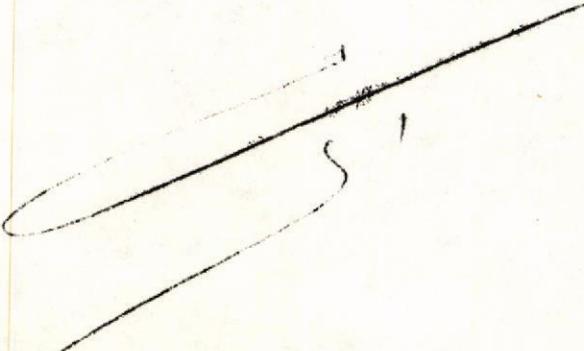
DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 17 Juillet 1974, le Capitaine DJIBRIL Moriba, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, assure l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, pendant l'absence du Chef de Bataillon Pierre KOFFI.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 19 juillet 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS :

PR 2 - SGG 4 - Ministères 11 - CS 2 - IAA-DCCT-IGF Gde.Chanc. 4 - DGAJL-
Dtion Stat. 4 - DB-CF-DC- 3 - DI-DAI- 4 - J O R D 1.- DGP 2 CRN 4 SPD 2
CNI 1